



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré
al
Moni
bel



19109203

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

31 JUIL. 2019

TRIBUNAL DE L'ENTRÉE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0401 271 578**

Nom

(en entier) : **Filles de Saint-Joseph de Templeuve**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Rue aux Pois, 9 à 7520 Templeuve**

Objet de l'acte : Renouvellement du conseil d'Administration et délégations.

En date du 25 juillet 2019, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a été décidé ce qui suit (extraits du procès-verbal de la réunion):

- Les membres désignent, pour un mandat de six ans, les personnes suivantes au Conseil d'Administration: Sœur Françoise Quique à la fonction de Présidente, Sœur Marie-José Dardard à la fonction de Secrétaire, Messieurs José Vercauteren et Philippe Colasse comme administrateurs.

- Sœur Françoise Quique et Sœur Marie-José Dardard reçoivent procuration sur l'ensemble des comptes bancaires de l'association; chacune ayant seule pouvoir de signature.

- Délégations propres aux institutions:

Madame Caroline Nyffels reçoit procuration sur les comptes bancaires ouverts au nom de la maison de repos "Institut Saint-joseph" à 7730 Néchin avec un plafond de 5.000 EUR par opération.

Monsieur Philippe Colasse est délégué à la gestion et à l'administration journalière de la maison de repos "Home Alphonse-Marie" à 7520 Templeuve; avec procuration sur les comptes bancaires ouverts au nom de cette institution.

Françoise QUIQUE (Présidente)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/08/2019 - Annexes du Moniteur belge